

asservissaient plus facilement le peuple à l'Empire; démocrates, les Guelfes abhorraient le joug impérial et étaient plus attachés à l'Église. Les peuples ainsi divisés, le Pape n'avait point d'action sur eux. Soutenir l'autorité d'un des partis, quand on l'en priait; exercer entre eux les fonctions d'arbitre, lorsqu'ils l'en invitaient; lever sur les Guelfes des secours en hommes et en argent, non par droit de commandement, mais par la volonté d'hommes qui le respectaient comme chef de parti et non comme souverain de l'État, voilà ce à quoi se réduisait dans ces villes tout le pouvoir du Pape. Encore était-il affaibli par les comtes de Romagne, représentants du droit impérial, qui, loin d'être utiles, ne s'occupaient qu'à attiser le feu de la discorde, comme si c'eût été là tout l'office dont les empereurs les avaient chargés. Au concile de Lyon, Grégoire X eut soin de renouveler solennellement les droits de l'Église vis-à-vis de l'Empire et de fixer les bornes de la souveraineté temporelle des papes, qui avaient été renversées et comme effacées par les causes énoncées plus haut. On reconnut, dans cette assemblée universelle, que Radicofani et Ceprano étaient les limites extrêmes de l'État ecclésiastique, entre lesquelles se trouvaient compris l'exarchat de Ravenne, la Pentapole, la Marche d'Ancône, le duché de Spolète, le comté de Ber-

tinoro et les terres données par Mathilde. C'est à partir de cette époque que les importuns vicaires impériaux et les comtes de Romagne cessèrent de fatiguer l'Italie de leur présence. Les Pères de Lyon confirmèrent le droit, mais en fait il fut toujours affaibli par les Gibelins, lors même qu'il était respecté par l'Empire.

Les papes voulaient une démocratie reposant sur leur théocratie, les Gibelins, le frein d'un empereur étranger. Quoique les premiers fussent, grâce à la puissance de Charles, dans une position prospère, le parti opposé ne manquait cependant pas de forts et valeureux soutiens, qui entretenaient toujours vivement la guerre. Ugucione de la Faggiuola et Guido de Montefeltro, guerriers terribles du parti gibelin, acquirent une grande célébrité. Le dernier surtout avait toujours fait le plus grand mal aux souverains pontifes dans ses incursions à travers la Romagne, et en se portant partout où on l'appelait à combattre le parti opposé. Il était de sang véritablement gibelin, car sa famille devait son élévation aux faveurs impériales. Son aïeul, Buonconte, fils de Monfeltrino, reçut en fief, de Frédéric II, la seigneurie d'Urbin, étant déjà comte de Montefeltro; son père, Monfeltrino II, soutint la dignité de sa condition et la lui transmit en 1255, en qualité d'aîné; mais Guido surpassa ses

ancêtres par l'ardeur de son dévouement à l'Empire et par sa valeur. La fortune de Charles d'Anjou était à son apogée, sous le pape Martin IV, et les Gibelins de la Romagne avaient perdu jusqu'à l'espérance, quand Guido défit, en bataille rangée, le français Jean de Pas, comte de Romagne, que les secours du Pape et du Roi semblaient rendre invincible. Intrépide à la guerre, il était altéré de sang : en butte aux censures papales, il ne paraissait nullement s'en inquiéter. La déroute des habitants de Forli, dont il était capitaine, l'obligea à courber la tête devant Martin, à lui abandonner deux de ses fils en otage, et à s'exiler en Piémont ¹. Mais, appelé par les Gibelins de Pise, il revint à la charge contre les Guelfes, plus redoutable que jamais, jusqu'à ce que les Pisans fussent entrés ², contre son gré, en arrangement avec les Florentins. Alors, poussé ou par le repentir des coups qu'il avait portés à l'Église, ou par l'ennui de la vie aventureuse des camps, il alla se jeter aux pieds du pape Célestin, et lui demander pardon du soulèvement de Césène et de Forli qu'il avait favorisé, ainsi que de tout le tort qu'il avait causé au siège de Saint Pierre. Le bon pape lui pardonna ³.

¹ Giacch. Malasp. C. 227. 228. — Gio. Vill. 1. 7. C. 107.

² Giov. Vill. 1. 8. C. 2

³ Epist. Bonif. Rayn. 1294. n. 15.

L'esprit altier de Guido était abattu, mais la Romagne était loin d'être calme quand Boniface monta sur le trône apostolique. Tout préoccupé comme il l'était de pensées pacifiques, il voulut pourvoir plus directement au gouvernement de cette province, car le comte de Romagne, Robert de Corney, qui y avait été préposé, sous Célestin, plutôt par la délégation de Charles que par celle du pontife, avait aigri les esprits au lieu de les adoucir, en sorte que la province était complètement en révolte ¹. Boniface lui retira cet office et mit à sa place Pierre, archevêque de Montréal. Craignant que l'inquiet Guido de Montefeltro, reçu en grâce par Célestin, mais à qui on n'avait pas encore rendu la possession de ses seigneuries ne remuât de nouveau, il voulut se l'attacher par les liens de la reconnaissance et de l'amitié. Le 25 mai, on vit Guido entrer à Forli, accompagné d'un légat du Pape, qui le remit en possession de tous ses biens et seigneuries. Cette conduite généreuse envers Montefeltro le plaça dans l'impossibilité de nuire, mais ne rétablit pas la paix ². L'archevêque Pierre fit peu de chose pour l'union des esprits dans la province et commit beaucoup d'imprudences. Il enleva à Manghinardo de Sussiana la charge de capi-

¹ Ann. Cæsen. S. R. I. C. p. 4110.

² Chron. Foroliv. S. R. I. T. 22.

taine de Faenza, fit abattre, à Ravenne, les palais de Guido de Polenta et de Lamberto, son fils, et alluma une guerre affreuse à Faenza entre les comtes de Cunio et les Mainfroi, d'une part, et, de l'autre, Manghinardo, les Rauli et les Accarisi qui furent battus et chassés de la ville.

Boniface jeta enfin les yeux sur Guillaume Durand pour le gouvernement de la Romagne. Né en France, à Puimisson, en 1237, cet homme eut pour maîtres Henri de Suse et Bernard de Parme, très renommé à cette époque par sa science du droit et son habileté dans les affaires. Il était l'auteur du « *Speculum juris* » ouvrage dont Baldo et Paul de Castro faisaient le plus grand cas et qui lui valut le surnom de « *Speculator* ». Les papes Clément IV, Grégoire X, Nicolas III et Honorius IV le nommèrent à des emplois honorables et difficiles, où il se distingua tellement par sa dextérité, qu'ils ajoutèrent au premier surnom celui de « *Père de la Pratique* ». Il assista au concile de Lyon, en qualité de légat, et fut créé évêque de Mende par Honorius IV. Il gouvernait cette église depuis quatre ans, quand Boniface l'appela en Italie, et le créa marquis de la Marche d'Ancône et comte de la Romagne, office qu'il avait déjà exercé sous Honorius. Le pontife espérait beaucoup de bien de sa probité et de son adresse ; mais nous ne voyons pas dans les

Annales de Forli¹, que Durand ait rien fait pour la paix des provinces qui lui étaient confiées, si ce n'est des cavalcades et des convocations d'assemblées inutiles. A la vérité, il demeura peu dans cette légation, car il mourut le premier novembre de l'année suivante 1296, et fut enterré à Sainte-Marie-de-la-Minerve, à Rome, où l'on voit encore son tombeau.

Boniface avait les regards attentivement fixés sur la France, et sur Philippe-le-Bel qui régnait sur ce royaume ; car ce n'était plus de l'empire allemand mais de la France que venaient les préoccupations et les inquiétudes du pontife. Or, comme à cette époque un peuple n'avait rien qui le distinguât du Roi, son droit, sa volonté, sa vie se trouvant entièrement renfermés dans le droit, la volonté et la vie du prince, Boniface, en pensant à la France, ne pouvait que penser à celui qui la gouvernait. Né en 1277, Philippe monta sur le trône à l'âge de dix-sept ans. Le six janvier 1286, Pierre Barbet, archevêque de Reims, le sacra roi dans cette ville. Le pape Honorius s'empressa d'adresser au prince une bulle de félicitation, par laquelle il ouvrait en sa faveur le trésor spirituel de l'Eglise et accordait même des indulgences à ceux qui demandaient à Dieu pour lui un

¹ An. Forol. S. R. I. Tom. 22. 165 et seq.

commencement de règne prospère ¹. Comme les lois du royaume fixaient la majorité du roi à treize ans, Philippe était libre de toute tutelle lorsqu'il prit en main les rênes de l'Etat. Si jeune encore, seul sur le trône, sans conseil pour le soutenir et le modérer, il éprouva, à la vue de ses peuples courbés devant lui, l'ivresse du pouvoir. Avec un esprit étranger à la science du gouvernement, avec un cœur gâté par les adulations des courtisans, sa volonté devint sa seule règle de conduite, la seule loi de ses sujets. Jeanne de Navarre, son épouse, lui apporta en dot, avec ce royaume, les comtés de Champagne et de Brie, qui avaient appartenu à Henri de Navarre, son père, et le comté de Bigorre, passé des mains de Simon de Montfort, en celles de Thibaut II, roi de Navarre, oncle maternel de Jeanne. L'accroissement de puissance augmenta sa soif de domination, le rendit jaloux de son autorité et sans modération dans l'usage qu'il en fit. On avait surnommé son aïeul le Saint, et avec raison; son père, le Hardi, et à tort; lui on l'appela le Bel; il ne l'était que de corps, car une passion effrénée, une des plus honteuses dans un prince, celle de l'or, défigurait son âme; afin de la satisfaire, il ne connut jamais la justice.

¹ Rayn. Tom. 44. 4286. 28.

On le vit rapiner sur son peuple, dévorer la substance des églises, sans se laisser jamais émouvoir des misères de l'un, et en violant effrontément les droits des autres. Tel était l'état de la France, que loin de réprimer les vices de ce prince, elle les flattait, le pouvoir du roi étant le seul dans tout le royaume. Les seigneurs féodaux, jadis redoutables au roi, n'étaient pas seulement domptés, mais il ne leur restait même plus une apparence de pouvoir pour tempérer la monarchie. Abattus par Louis IX, ils avaient abandonné à la rouille les vieilles cottes de mailles et endossé les molles étoffes d'Italie et de Flandre; de guerriers ils étaient devenus courtisans. Tout le reste du peuple était esclave. Le pouvoir ne fut jamais si étroitement circonscrit, en France, par la volonté du souverain, qu'à cette époque. Despote et voleur, Philippe trouva d'excellents ministres : les légistes servirent son despotisme, les italiens Biccio et Mucciatto de Guido de Franzesi l'aidèrent dans ses rapines. Les légistes élevèrent autour de lui un rempart de droits d'où ils combattirent les ennemis du despotisme avec cette force que donne à une société d'hommes le sentiment de sa puissance individuelle dans l'État et de l'appui qu'elle prête à la royauté. Ils lui bâtirent même une citadelle de refuge dans le parlement, où ses injustices venaient rece-

voir une consécration et puiser dans la sainteté des formes dont on les revêtait, plus de force encore.

Ainsi abrité, Philippe ne trouvait pas d'obstacles aux dérèglements de sa volonté. Seul, parmi les ordres de l'Etat, le clergé le gênait. Les clercs étaient associés par des lois autrement fortes que les lois civiles : ils possédaient des droits qui, n'étant pas gravés dans les codes humains, étaient inattaquables et inaccessibles à la puissance humaine; ils possédaient un patrimoine consacré à Dieu par la religion; ils avaient pour chef le souverain pontife. Philippe convoitait leurs biens et leurs droits, était jaloux de la puissance papale. Chrétien, sa conscience pouvait lui reprocher son insatiable convoitise des biens de Dieu, mais ses jurisconsultes faisaient jaillir de la couronne une si vive lumière, que Philippe ébloui, ne voyait plus qu'elle, n'apercevait plus Dieu. Si une lutte était à prévoir, elle ne pouvait donc avoir lieu qu'avec le Pape.

Boniface savait ce qu'était ce Philippe, qui, bien jeune encore, s'était montré mûr pour la tyrannie par un acte de brigandage dont l'éclatant retentissement lui avait fait partout, mais en Italie plus qu'ailleurs, une réputation infâme. Les Italiens étaient alors très-actifs dans le commerce; beaucoup d'entre eux l'exerçaient en France; et comme ils en avaient

presque le monopole, ils étaient fort riches. Dans la nuit du premier mai 1291, Philippe tomba sur eux à l'improviste, par l'entremise de ses agents, et les jeta tous dans une obscure prison. Apprenant quelque temps après, qu'on les avait ainsi punis pour délit d'usure et qu'on leur ferait subir les plus cruels tourments pour leur en arracher l'aveu, ces malheureux achetèrent leur vie et leur liberté au prix de leurs richesses. Les juges qui devaient les condamner ramassèrent l'argent, et le portèrent à Philippe. Celui-ci eut les deux florentins de Franzesi pour conseillers dans ce coup de main; les légistes se chargèrent de donner au vol une couleur honnête, ne rougissant pas de participer ainsi à cette honteuse action¹.

Comme la lutte entre Boniface et Philippe a son origine dans les démêlés de ce prince avec Edouard d'Angleterre, il est nécessaire, pour en suivre avec intérêt le développement, de consacrer quelques lignes à ce dernier.

Edouard, troisième de ce nom, fils de Henri III, était dans sa cinquante-sixième année, quand Boniface parvint au pontificat. D'une nature très-vigoureuse, avec des membres parfaitement conformés,

¹ Villan. Lib. VII. C. 146.

des bras longs et nerveux, il était d'une force telle que personne ne pouvait lutter avec lui; son habileté dans l'art de l'équitation était si grande que jamais, dans aucun tournoi, ni le choc de ses adversaires, ni les bonds violents du cheval n'avaient pu le démonter. Fougueux, colère, incapable de supporter l'injure, il s'adoucissait facilement avec ceux qui obéissaient: plein de mépris pour le danger, il y échappait toujours heureusement¹. Cet âpre naturel s'alliait en lui avec une certaine tendresse de cœur et de touchantes affections de famille². Comme il était allé seul soutenir la fortune chancelante de la Terre-Sainte et avait retardé de quelque temps la ruine de Ptolémaïde, son nom était cher aux chrétiens et à Rome; aussi, à son retour du Levant, avait-il reçu les honneurs du triomphe en traversant l'Italie³.

¹ Lingard. Hist. d'Angleterre. Tom. 2. Chap. 1.

² Se trouvant en Sicile, avec Charles d'Anjou, il apprit la mort de son fils; cette nouvelle lui causa une profonde douleur; mais celle de la mort de son père étant survenue, il en pleura beaucoup plus amèrement, de sorte que Charles ne put s'empêcher de lui en demander le motif: c'est, dit-il, qu'on peut réparer la perte de ses enfants, car on peut en avoir d'autres; tandis que la perte des parents est irrémédiable. (Chron. Nicolai Trivetii, ap. Achery. spicil. p. 204.) « Jacturam filiorum facilem, cum quotidie multiplicentur, irremediabilem vero esse parentum mortem, qui nequeunt restaurari. »

³ Ling. ib.

Ambitieux plus qu'aucun de ses prédécesseurs, il concentra du moins ses désirs de domination dans l'île de la Grande-Bretagne qu'il cherchait à s'assujétir entièrement. De là ses efforts, durant sa vie, pour soumettre le pays de Galles et le royaume d'Écosse. Or, comme il eut beaucoup à guerroyer, il pressura beaucoup les églises, afin d'en obtenir des subsides. Mais, en Angleterre, les barons et les évêques, retranchés dans la Grande-Charte, tenaient en échec la volonté du prince, et pour peu qu'il lâchât la bride à ses caprices, force lui était de s'arrêter. Edouard fut non-seulement arrêté, mais même péruleusement inquiété par les premiers, précisément à l'occasion des tailles¹.

A l'époque dont nous parlons, Edouard avait conquis par la force des armes, depuis 1284, tout le pays de Galles, et s'emparait petit à petit de la souveraineté de l'Écosse, ayant reçu serment de vasselage de la part de Baliol, auquel il avait donné par sentence la couronne de ce royaume. Ces succès excitèrent vivement la jalousie de Philippe-le-Bel, qui cependant n'avait rien à reprocher à Edouard; car ce prince s'était empressé, dès le début de son règne, de prêter, entre ses mains, le serment de vassal, pour le

¹ Ling. Tom. 2. pag. 63.